

### Edito

#### Loi « Souveraineté énergétique : la lumière manque à tous les étages !

Le texte "relatif à la souveraineté énergétique" présenté le 8 janvier, vise à "mettre en œuvre la stratégie française pour l'énergie et le climat, pour répondre à l'urgence écologique et climatique, tout en renforçant la souveraineté énergétique de notre pays".

La surprise de taille de ce texte est la subite envolée du titre 1<sup>ER</sup> dit volet programmatique qui fixait les objectifs de déploiement des moyens de production décarbonée en 2030 (nucléaire et renouvelables). Ne restent donc, dans la dernière version, que les volets régulation des prix, protection des consommateurs et régime des barrages hydroélectriques reposant sur des objectifs "rehaussés" sans engagement de les tenir.

Il est acté une baisse des émissions de gaz à effet de serre brutes de 50% d'ici à 2030 par rapport à 1990, en excluant les puits de carbone (comme les sols ou les forêts), une diminution de la consommation primaire d'énergies fossiles de 45% en 2030 et de 60% en 2035 par rapport à 2012 (contre 40% en 2030 selon les précédents objectifs français). Enfin, annonce de baisse de la consommation finale d'énergie de 30% en 2030 (contre 20% dans les textes actuels).

Le gouvernement se fixe des objectifs de production, et d'économies issues de la sobriété et de l'efficacité énergétique. En matière d'électricité, le texte consacre "le choix durable du recours à l'énergie nucléaire en tant que scénario d'approvisionnement compétitif et décarboné". L'objectif est de maintenir une puissance installée d'au moins 63 GW et d'atteindre une disponibilité de 75% du parc à partir de 2030. Il vise particulièrement de nouveaux réacteurs, avec "l'objectif qu'au moins 9,9 GW de nouvelles capacités soient engagées d'ici 2026" et des constructions supplémentaires pour 13 GW au-delà de cette échéance. Les objectifs chiffrés de développement des énergies renouvelables, jusqu'ici inscrits dans le Code de l'énergie, ont, quant à eux, disparu ainsi que les objectifs d'économies d'énergie précédemment actés comme la rénovation énergétique des bâtiments à horizon 2050.

#### Pour vos administrateurs CGT, l'inconstance et l'irresponsabilité priment dans ce texte global.

Nous déplorons la suppression brutale du titre 1<sup>ER</sup> qui vide de son sens le texte de loi. Associée à la suppression du ministère de la transition énergétique, nous sommes encore une fois face à des raisonnements purement financiers :

- Aucun cadre garant de la protection des usagers sur les envolées de prix ;
- Un marché toujours fondé sur les mécanismes libéraux ;
- Le retour inquiétant d'une privatisation des barrages hydroélectriques
- Une absence totale de plan de financement.

#### La lumière manque à tous les étages !

Pour vos administrateurs, la souveraineté énergétique passe par la construction d'un espace commun de production nucléaire et énergies renouvelables sous monopole public.

L'industrie permet de créer des emplois stables, bien formés, mieux rémunérés que les services. Localiser ou relocaliser les productions au plus près des lieux de consommation en circuit court avec une économie circulaire qui prennent en compte l'éco conception, le recyclage, le démantèlement, répond aux enjeux environnementaux.



#### Contact

Laurence Hoeffling  
[laurence.hoeffling@enedis.fr](mailto:laurence.hoeffling@enedis.fr)  
07.85.54.76.55.



Christophe Varga  
[christophe.varga@enedis.fr](mailto:christophe.varga@enedis.fr)  
06.79.63.04.57



Marylène Faure  
[marylene.faure@enedis.fr](mailto:marylene.faure@enedis.fr)  
06.65.93.59.02



## Examen des comptes annuels à fin 2023

Sans surprise, les résultats d'Enedis pour 2023 sont en chute libre par rapport à 2022.

- Nous notons toutefois que le chiffre d'affaires progresse ;
- Les Opex sont en hausse, supérieurs aux prévisions budgétaires mais aussi au tarif ;
- Les Capex sont à nouveau en croissance répondant à la transition énergétique (raccordements producteurs + 4GW raccordés - développement des réseaux - mobilité électrique...);
- Nous notons aussi un impact significatif d'éléments conjoncturels notamment la rétrocession de RTE et le coût d'achats des pertes ;
- Le cash-flow est légèrement supérieur aux prévisions ;
- Enfin, la courbe des effectifs est à la hausse, même si celle -ci est moindre que prévue au budget.

A noter :

- Ces résultats n'obèrent pas la santé financière de l'entreprise dont la dette baisse légèrement ;
- Un malus sur la régulation incitative qui ne remet pas en cause l'ebitda de l'entreprise ;
- La mise en place d'un plan d'action santé sécurité pour tenter de répondre à la hausse de l'accidentologie (4 accidents mortels et 11 accidents graves).

Vos administrateurs ont pris acte des comptes annuels clos au 31 décembre.

Nous avons approuvé le rapport de gestion et le projet de rapport sur le gouvernement d'entreprise destinés à l'Assemblée Générale, ainsi que la proposition d'affectation du résultat, celle-ci ne prévoyant pas le versement d'un dividende.

Résultats/ Année N-1

	2021	2022	2023
Chiffres d'affaires	↗	↗	↗
Marge brute Acheminement	↗	↗	↘
Opex	↗	↗	↗
EBITDA	↘	↗	↗
Résultat Net	↘	↗	↘
CAPEX bruts	↗	↗	↗
Cash Flow	↘	↘	↗
Dividendes	↗	↘	↗
Dette	↗	↗	↗
EFA	↗	↗	↗

Chiffres clés de l'activité 2023 :

Soutirage	2022	2023
< 36 individuel	185 943	195 510
Collectif < 36	30 509	30 080
>36	7 615	7 234
HTA	1 090	1 243
ZAC	310	306
	<b>225 467</b>	<b>234 373</b>

IRVE		
Tous segments	<b>8 238</b>	<b>9 405</b>

Producteurs		
BT<36 avec travaux	1 650	1 515
BT>36	6 581	8 835
HTA	543	500
	<b>8 774</b>	<b>10 850</b>

BT<36 sans travaux	<b>88 384</b>	<b>200 021</b>
--------------------	---------------	----------------

Les données rapportent le nombre annuel de mises en exploitation réalisées. Pour la BT<36 sans travaux, il s'agit de mises en service (activation du compteur communicant en injection)

**LE FUTUR**  
*se construit*  
*avec vous !*

### Résultats MY EDF

Les résultats sont en nette progression ce qui n'exclut pas d'avoir des points de vigilance sur certains items qui peuvent percuter à terme les résultats globaux.

L'indicateur sur les outils numériques qui enregistre une progression de +2 points vs 2022, n'est pas aux attendus : il transpire un impact fort sur les conditions de travail des salariés mais aussi sur la performance individuelle et collective au sein de services qui est retraduite dans les EAP.

**Double peine donc pour les salariés : crispations sur l'efficacité au quotidien, crispations sur la reconnaissance annuelle.**

Etroitement liés au précédent point développé, les résultats en matière de simplification des processus et des organisations restent mitigés.

**En effet, 52 % des salariés estiment que la simplification des processus et des organisations n'est pas une réussite et ne leur apporte aucune plus-value en matière d'efficacité au quotidien.**

Conduite du changement trop rapide, formations insuffisantes, charges de travail alourdies sont retranscrites dans cet indicateur.

Nous insistons sur le fait que « ce n'est pas au salarié à s'adapter au travail, mais au travail de s'adapter au salarié afin de préserver ses droits fondamentaux que sont la santé, la vie personnelle, etc.. ».

Pour poursuivre sur l'indicateur **Reconnaissance/ Valorisation**, il est en progression certes, mais de façon insuffisante puisque le mécontentement des salariés reste majoritaire sur la rémunération globale.

Les 2 NR attribués en 2023 à tous les salariés étaient uniquement un effet compensatoire de l'inflation.

Nous appelons à la prudence : une rémunération non attractive n'invite pas à l'engagement, à la fidélité à l'entreprise et reste un frein aux recrutements de profils à compétences rares.

Les priorités 2024 devraient être définies comme suit : formation, parcours professionnels et promotionnel – reconnaissance.

Pour terminer, un focus sur les bons résultats des items « orientations groupe » mettent en exergue l'attachement des salariés au groupe intégré, principe qui a toujours été défendu par les administrateurs CGT.





## Passage des hivers

A la demande des pouvoirs publics, Enedis a expérimenté le 15 février une nouvelle mesure de sauvegarde en cas de tension sur le réseau électrique : la limitation temporaire de puissance. Un test grandeur nature et une 1ère mondiale réalisée avec succès par les équipes Enedis auprès d'environ 115 000 clients du département du Puy-de-Dôme équipés du compteur Linky.

Nous réitérons notre position sur le fait que nous ne sommes pas favorables à l'utilisation du compteur Linky pour opérer des diminutions forcées des puissances des usagers.

Cette solution retenue va avoir un impact sur le capital réputationnel de l'entreprise.

C'est bien le gouvernement qui porte l'entière responsabilité de cette décision mais l'acteur majeur de cette opération est et restera ENEDIS et les clients comme les médias le pointeront aisément du doigt.

Nous apprécions la constance de l'Entreprise et le travail de fond dans la préparation de ce dossier, indépendamment de ces à-coups médiatiques et populaires.

Ce travail est présenté, hiver après hiver quel que soit l'équilibre prévisionnel offre-demande.

Nous appelons à la vigilance sur certains actes opérationnels tels la remise en route de l'installation suite à une coupure potentielle du compteur Linky ou d'autres défaillances techniques.

Celui-ci appelle des gestes techniques non maîtrisés par les clients ce qui peut, en cas d'activation de ce processus, impacter tant les unités opérationnelles que clientèles et particulièrement les centres d'appel dépannage.

**Prochain Conseil de Surveillance spécial TURPE 7,  
le 28 mars 2024**

**LE FUTUR**  
*se construit  
avec vous !*